

Genre du véhicule Tracteur	Marque de fabrication MASSEY - FERGUSON	Type 2 8 5 - 8 R	Fiche d'homologation N° CH 4261 47
Constructeur MASSEY - FERGUSON SA, Le Plessis-Robinson (F)	Identification "285 8R" sur la plaquette du constructeur "CH 4261 47" sur la plaquette de l'importateur		
Plaquette constr. N° du châssis	"285 8R." devant le No du châssis		
Ident. du moteur	à droite, latéralement sur le tableau de bord (la plaquette de l'importateur se trouve au même endroit)		
Importateur princ.	à droite, à l'avant en haut sur le longeron, à côté du ventilateur		
Véhicule homologué	"248, A" à droite, sur le bloc, au-dessus de la génératrice ou "LF" à gauche, au-dessus de la pompe à injection		
	SERVICE COMPANY LTD, Usterstrasse 124, 8600 Dubendorf		
	285 8R H 194 056		285 8R
	Signes fixes dans code du type		

Chassis			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	hydrostatique (système Orbitrol)		
Transmission	mécanique, partiellement synchronisée		
Nombre de vitesses	2x4 ou 2x4x2	Entraînement	toutes roues *
Frein de service	mécanique, à disques multiples dans bain d'huile, sur les roues arrière		
Frein auxiliaire	frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage		
Frein d'arrêt	mécanique, à disques multiples dans bain d'huile, sur les roues arrière		
Ralentisseur	identique au frein auxiliaire		
Contrôle 2 circ.	-		

Moteur	PERKINS	Type	4.248
Marque	en ligne	Temps	4
Construction	D	Position	avant
Carburant	eau	Nombre cylindr.	4
Refrigidias.	100,96	Course	127
Alésage	4066	CV-impôt	20,71
Cylindrée	52 kW (71 CV)	at/min	2000
Puissance en CV DIN	104	dB/A	2100 **
Bruit à proximité	1 = 465 x Ø 110 MF 40 (cheminée)		
Silencieux	Bacharach 3,0 / Bosch noirçissement 2,8		
Mesure des gaz	-		
Déparasitage	(1000 t/min)		

Carrosserie	tracteur		
Nombre de portes		Indic. vit.	
Ceintures sécurité		Rétroviseur	
Cale		Attelage	AV+AR= broches
Antivol			
Nombre de places	t 1 + 1	av.	centre ar.
Dimensions	int.	ext.	
Longueur		4080	Empattements 2450
Largeur		1990	
Hauteur		2480	Vole av. ar.
Porte à faux	lat.		av 1530 - 1630
	av.	700	ar 1524 - 2235
	ar.	930	g 10900 d 10500
			Braquage

Poids	avant	arrière	total	
Poids à vide	1420	1900	3320	
Charge utile				
Poids total				
Garantie fabr.	4000	5443	9443	+
Dimens. pneus	11.2/10-24	16.9/14-34		(Variantes
Ply / bar	6 / 1,9	6 / 1,3		voir
Charge	2300	4300		remarques)
pour V max	30	30		
Garantie poids remorquable avec frein				
Garantie poids remorquable sans frein				
Garantie poids de l'ensemble				
Poids remorquable testé				
Vitesse maximale selon le constructeur			25	km/h
Vitesse maximale testée			25	km/h

Distance volant - vers l'avant du véhicule

à 680/1260 t/min à la prise de force, 2100 t/min au moteur

		§)
Équipement		
Feux de route	M	(E)
Feux de croisement	M	(E)
Feux de position	A	(E)
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	R-S1	(E)
Clignoteurs	av 1	(E) ar 2a (F)
Catadioptres	av	ar 2+2/1 (E)
Feux de gabarit	av	ar
Feux complément.		
Eclairage plaque		
Essuie-glace		avec/sans lave-glace
Avertisseurs		Seima SHF e2 843 / CH 5 1201 04 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur		
Marque et type	MASSEY-FERGUSON	285	8R
Homologation			
N°	CH	4261	47
Carrosserie	-		
Places	total 1+1	avant	
Poids à vide	3320	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	20,71
Poids total		Cylindrée	4066

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant; blocage du différentiel arrière.
- ***) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 25 km/h, M8, 1A 4,235 = 86 dB/A
à proximité de l'échappement = 50 cm sur la droite du capot, vers le haut.
- +) Variante de pneus : arrière 18.4/15-30 6 PR charge 4170 (1,1) V-max. 30 km/h
13.6/12-38 6 PR 3150 (1,4) 30 km/h.
- §) Équipement : la hauteur des feux de position, des feux rouges et des clignoteurs est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;

- lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires.

Seuls peuvent être immatriculés sur la base de la présente fiche d'homologation, les véhicules équipés d'une plaquette de l'importateur.

Dubendorf, 5.4.1978
Lieu et date de l'homologation